

CARACTERISTICAS DU CAHIER DES CHARGES

Adapté au contenu de la loi 9/2017, du 8 novembre, sur les contrats du secteur public (LCSP).

0. TITRE DU CONTRAT, PROCÉDURE ET NUMÉRO DE RÉFÉRENCE

0.0 Nature du marché: **Projet**

0.1. Titre de la spécification: **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE RENOVATION ET DE MISE EN SERVICE DE TROIS MARCHES AU POISSON (L'EWEYNA, BOUTIQUE MODERNE N°1 ET LARÉGUIBE) DANS LA COMMUNAUTE DE NOUADHIBOU (MAURITANIE)**

0.2. Procédure: **Ouvert simplifié sans jugement de valeur**

0.3. Référence: **TSA0073529**

0.4 Pays: **Mauritanie**

1. OBJECTIF DU CAHIER DES CHARGES

1.0. Sujet: **L'objet du contrat est la réhabilitation et la mise en service de trois marchés aux poissons (L'Eweyna, Boutique Moderne NDM n°1 et Laréguibe) à Nouadhibou (Mauritanie).**

1.1 Division en lots: **L'offre n'est pas divisée en plusieurs lots.**

Raison: **Risque pour la bonne exécution du contrat en raison de la nature de son objet. Art. 99.3.b**

Code CPV du marché s'il n'est pas divisé en Lots: **45213140-06**

2. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

2.0. Conditions essentielles de mise en œuvre

- *Facturation et paiement*
- *Délais d'exécution totale ou partielle prévus dans le dossier d'appel d'offres*
- *Exigences de solvabilité*
- *Le contractant s'engage à affecter à l'exécution du contrat les moyens personnels ou matériels nécessaires à cet effet*

2.1. Conditions spéciales de mise en œuvre

- *Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes au travail*

Comment vérifier ou contrôler la conformité: Le responsable du contrat exige les mesures mises en œuvre dans l'entreprise en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

3. BUDGET ET VALEUR ESTIMÉE

3.1. Budget **déterminé ou estimé** Le budget est DÉTERMINÉ.

TVA ou impôt indirect applicable dans le pays (ci-après dénommé "TVA"): NON APPLICABLE

% TVA: 0.0%

Offert en monnaie locale : Il est permis d'offrir en **monnaie locale**

Monnaie locale : Ouguiya (MRU)

Taux de change. Il sera maintenu pendant la durée du contrat:

Le budget de base de cet appel d'offres en EUROS (TTC) s'élève à: -

Le budget de base de cet appel d'offres en EUROS (HT), s'élève à: -

Le montant correspondant à la TVA s'élève à: 0€

Le budget de base de l'offre en DEVISE LOCALE s'élève (TTC): 7,959,744.45 MRU

Valeur du contrat (Art. 101 LCSP)

MRU Le budget de base de l'appel d'offres en DEVISE LOCALE SANS TVA s'élève au montant suivant: 7,959,744.45

Le montant prévu des extensions (le cas échéant) SANS TVA est le suivant: 0€

Le montant attendu des modifications (le cas échéant) SANS TVA s'élève à la somme de: 0€

Valeur totale du contrat en DEVISE LOCALE 7,959,744.45 MRU

Remarques: Le projet est exonéré d'impôts en tant que projet de coopération internationale.

3.2. Tableaux des unités et des prix

Résumé du budget / Tableau des unités et des prix: TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE RENOVATION ET DE MISE EN SERVICE DE TROIS MARCHES AU POISSON (L'EWEYNA, BOUTIQUE MODERNE N°1 ET LARÉGUIBE) DANS LA COMMUNAUTE DE NOUADHIBOU (MAURITANIE)

Tableau du budget général:

MARCHÉ	PRIX (MRU)
LEWEYNA	1.859.341,33
BOUTIQUE MODERNA	1.162.610,13

LAREGUIBE	
Réhabilitation	3.310.959,65
Salle de traitement (75 m2)	1.626.833,33
	7.959.744,45

Le budget ventilé par marché se trouve dans les spécifications techniques ainsi que dans le projet.

4. FORMULAIRE, DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS ET COMMUNICATIONS

4.1. Modelé soumission et communications

Procédure (JUGEMENT): **OUVERT SIMPLIFIÉ (SANS JUGEMENT DE VALEUR)**

Les soumissionnaires doivent soumettre les **enveloppes** et le **contenu** suivants indiqués ci-dessous:

- **Unique.** Exigences de solvabilité Critères évaluable selon la formule.

Coordonnées du bureau de réception des offres

Les offres doivent être **dépôt en personne** à l'adresse du bureau de réception des offres:

Bureau Tragsa Mauritanie
 KraaNes srani B N° : 03 dans Complexe Cote Zemzem
 Nouadhibou. MAURITANIE

Tous les documents de l'appel d'offres doivent être rédigés dans la langue de l'appel d'offres: **FRANÇAIS**

Remarques: A l'attention de Yapci Blanco Delgado. Veuillez indiquer sur l'enveloppe la référence et le titre de l'offre.

4.2. Date limite de soumission

Date limite de soumission de l'offre: **16 d'août 2022, 12:00:00 UTC**

Heures de bureau pour les livraisons physiques: Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 14h00.

Pour plus d'informations, les soumissionnaires peuvent contacter:

nom du contact: Fabio Javier Grajales

Email: fgrajale@tragsa.es

Tel: +222 45 74 68 58

Séance d'ouverture publique: **16 d'août 2022, 12:15:00 UTC**

5. EXIGENCES MINIMALES ET SOLVABILITÉ

La solvabilité est-elle requise? Oui

Le soumissionnaire doit présenter la documentation suivante accréditant sa capacité à agir et le reste des exigences demandées:

5.1. Capacité à agir du soumissionnaire, qualification professionnelle et interdiction de contracter

- *Déclaration dûment remplie de conformité aux exigences minimales pour l'appel d'offres (Annexe II), y compris la solvabilité équivalente à la classification.*

5.2. Solvabilité économique et financière:

qui sera accrédité par: tous les moyens indiqués.

- *Chiffre d'affaires (hors TVA) pour la meilleure année des trois derniers exercices clos (en précisant lesquels) non inférieur à: 11.939.610,67 MRU*

5.3. Solvabilité technique:

qui sera accrédité par: tous les moyens indiqués.

- *Dans l'année d'exécution la plus élevée des 5 dernières années civiles, a réalisé des travaux similaires pour un montant (hors TVA) d'au moins (voir l'appel 1): 7.959.744,45 MRU*
- *Décrivez les autres critères de solvabilité technique, le cas échéant: Certificat d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) en Mauritanie*

5.4. Gestion de la qualité et de l'environnement **Aucune** exigence environnementale.

5.5. Intégration de la solvabilité avec des moyens externes Le soumissionnaire **ne peut PAS** invoquer la solvabilité et les moyens d'une autre société pour prouver sa solvabilité.

5.6. Affectation de moyens L'affectation des moyens suivants est requise. Une section sera incluse dans l'annexe III de la pièce jointe afin de déclarer si vous les possédez ou non. La solvabilité n'est pas prise en compte.

Ressources humaines - Équipe technique et de chantier :

- Un Directeur Technique avec plus de 10 ans d'expérience.
- Trois Résidents de chantier.
- Spécialiste en Santé et Sécurité
- 3 Spécialistes des installations (Plomberie, électricité, assainissement).
- Un topographe.
- Un Spécialiste en génie civil.
- Trois équipes de montage industriel.
- 12x Assistants de chantier.
- 8x travailleurs de catégorie I (minimum)
- Deux conducteurs pour le transport lourd et un conducteur pour les véhicules dont le poids à vide est inférieur à 3.500 kg.

Pour le bon déroulement des travaux, le Maître d'ouvrage devra assurer la disponibilité de machines et équipements suivants à minima :

N°	Type	Uts.
1	Une bétonnière de 500 litres	3
2	Vibrateur pour béton	3
3	Lot de matériel topographique	1
4	Camion à benne basculante de 7m ³ minimum	2
6	Véhicule de liaison	1
7	Compacteur	2
8	Groupe électrogène	3
9	Station de soudage	2
10	Lot de matériel 1 (planches, poutres, échelles, échafaudages, etc...)	3
11	Lot de matériel 2 (pelles, brouette, pioches, seaux, truelles, gamètes, etc...)	3

5.7. Soutien aux entreprises Une licence d'exploitation n'est **PAS** requise.

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION

6.1. Enveloppe des critères évaluables automatiquement selon la formule

6.1.1. Critères de coût-efficacité

PRIX: 90.0 points seront attribués à l'offre la plus basse, les autres offres étant évaluées selon la formule suivante:

$$P_x = P_{max} - 100 \left[\frac{O_x - O_{mb}}{O_{mb}} \right] \text{ où:}$$

P_x = notation du soumissionnaire avec un minimum de zéro point
 P_{max} = note maximale
 O_x = montant de l'offre du soumissionnaire
 O_{mb} = montant de l'offre la plus basse

6.1.2 Critères qualitatifs

A) Critères de qualité **Aucun critère n'a été sélectionné.**

B) Critères liés au personnel **Aucun critère n'a été sélectionné.**

C) Critères liés à la livraison ou à la mise en œuvre

- *Délais de livraison/mise en œuvre après la signature de l'acte d'initiation:*
 - Plus de 5 mois: Non valide.
 - Entre 4 et 5 mois: 5 points.
 - Moins de 4 mois: 10 points.

D) Améliorations ou avantages supplémentaires Aucun critère n'a été sélectionné.

6.2. Critères à évaluer par le biais d'un jugement de valeur Aucun critère n'a été sélectionné.

7. OFFRES ANORMALEMENT BASSES

Les congés de maladie anormaux à critères multiples sont inclus.

8. ADJUDICATION

8.1 Documentation à soumettre par le soumissionnaire le mieux classé au Bureau de réception des offres

- *Numéro d'identification fiscale de l'entreprise à utiliser dans le pays.*
- *Carte d'identité de l'employeur ou du représentant de l'entreprise qui signe le contrat.*
- *Preuve de la constitution de la garantie définitive demandée dans le présent cahier des charges (si la demande de garantie a été incluse).*
- *Procuration du représentant de l'entreprise qui signe le contrat.*
- *Acte reflétant la dernière formulation de l'objet social de la société signataire du contrat.*
- *Justificatif de la solvabilité économique.*
- *Justificatif de la solvabilité technique.*
- *Le cas échéant, un document d'engagement de l'entreprise ayant affecté ses ressources à l'exécution du contrat ou du sous-traitant sur lequel la solvabilité de l'adjudicataire a été fondée, ainsi qu'une déclaration de conformité aux exigences minimales de celui-ci et de ses pièces justificatives. (Annexe II).*
- *Certificat bancaire accréditant la propriété du compte bancaire pour le paiement des factures correspondantes.*
- *Annexe V du dossier d'appel d'offres concernant la garantie dûment signée par le représentant légal de la société soumissionnaire.*

9. FORMALISATION DU CONTRAT

Une fois que Tragsa aura sélectionné l'offre la plus appropriée, en tenant compte des critères indiqués dans ce Dossier, après la publication de l'adjudication dans le profil contractuel de la Plateforme de passation de marchés du secteur public et la communication de cette circonstance aux soumissionnaires, le soumissionnaire retenu sera invité à formaliser le contrat correspondant.

Si le marché n'est pas formalisé pour des raisons imputables à l'adjudicataire dans les délais susmentionnés, une pénalité de 3% du montant de l'offre (hors TVA) sera exigée à titre de pénalité, à payer sur la garantie provisoire, si celle-ci a été constituée, ou en demandant au fournisseur de la déposer.

Dans ce dernier cas, le contrat sera formalisé avec le soumissionnaire classé suivant sur présentation de la documentation susmentionnée, dans les délais susmentionnés.

Le contrat ne sera pas exécuté avant sa formalisation.

Le contrat sera formalisé dans un document privé ou dans un acte public, si l'adjudicataire le demande. Dans ce dernier cas, les frais découlant de la formalisation du contrat et de l'exécution de l'acte public sont à la charge de l'adjudicataire. La formalisation du contrat s'effectue en tout état de cause sous forme numérique.

Une copie du cahier des charges et de cette annexe (CCC) fera partie du document formalisant le contrat et sera signée par l'adjudicataire.

10. RÉVISION DES PRIX

L'adjudicataire renonce à réviser les prix proposés.

11. EXÉCUTION DU CONTRAT

11.1. Mise en œuvre:

L'exécution du contrat sera vérifiée en: **Nouadhibou (Mauritanie)**

11.2. Recours:

Délai pour remédier aux déficiences constatées dans le rapport de réception: **7 jours**

11.3. Confidentialité: **Non applicable**

11.4. Période de garantie: **En attente de définition**

11.5. Propriété intellectuelle: **Non applicable**

11.6. Assurance: **Applicable**

11.7. Règlement du personnel: **Non applicable**

Clause 11 du cahier des charges, faisant référence à la réglementation du personnel du sous-traitant travaillant dans les bureaux de TRAGSA.

12. GARANTIES

12.1. Remise de la garantie Des garanties sont demandées, et le cas échéant, peuvent être fournies par l'une des options suivantes

1) En espèces, par virement bancaire sur le compte: EMPRESA DE TRANSFORMACIÓN AGRARIA, S.A. (TRAGSA) (o GRUPO) - IBAN ES06 2100 2206 43 0200188697

2) Par le biais d'une garantie fournie par l'une des banques, caisses d'épargne, coopératives de crédit, établissements financiers de crédit et sociétés de garantie mutuelle agréées en Espagne, conformément au modèle de garantie joint en annexe V.

3) Par le biais d'un contrat d'assurance-caution auprès d'une compagnie d'assurance agréée dans le secteur, conformément au modèle joint en Annexe V.

Afin d'assurer l'exécution ponctuelle et correcte de l'objet du marché, l'adjudicataire pourra également se voir appliquer une retenue de 5 % du montant de chaque facture HT, qui pourra s'élever à 10 % si l'offre de l'adjudicataire a été considérée comme anormale, remplaçant ainsi l'un des documents susmentionnés comme garantie définitive. (Uniquement si l'organisme contractant l'estime nécessaire).

12.2. Restitution de la garantie La garantie définitive sera restituée au terme de la période de garantie.

12.3. Garantie provisionnelle Aucune garantie provisoire n'est requise.

13. DÉLAIS D'EXÉCUTION

13.1. Validité: La durée du contrat est de 7 mois à compter de sa date de signature, sans préjuger des prorogations pouvant être convenues, sous réserve de l'accord écrit préalable des parties.

13.2. Mise en œuvre: La période d'exécution du contrat est de 5 mois à compter de la date de notification de l'acte de réexamen et de commencement des travaux Il est entendu que ce délai sera respecté si Tragsa/Tragsatec a approuvé l'acte de réception.

Outre les délais susmentionnés, Tragsa/Tragsatec se réserve un délai de 5 jours pour l'examen du service/travail effectué et la vérification des exigences de qualité demandées dans ce cahier des charges.

13.3. Prorogations obligatoires: Les prorogations ne sont pas obligatoires. (Un accord entre les parties est nécessaire).

14. SANCTIONS ADMINISTRATIVES

14.1 Pénalités:

Rupture partielle du contrat: N/A

Conformité défectueuse: N/A

Le non-respect des conditions particulières/essentiels d'exécution entraînera les pénalités suivantes sur le montant de l'adjudication: N/A

Si l'adjudicataire est en retard par rapport au délai total ou aux délais partiels établis dans le contrat, pour des motifs qui lui sont imputables, Tragsa/Tragsatec peut opter, en tenant compte des circonstances du cas, par la résiliation du contrat ou par l'imposition de pénalités du pourcentage indiqué sur la valeur du montant des travaux non exécutés dans les délais, sans qu'il soit nécessaire d'informer préalablement l'adjudicataire de son retard. **0.2 % pénalité journalière.**

15. SOUS-TRAITANCE

15.1. Régime de sous-traitance: La sous-traitance n'est pas autorisée.

Raison: La sous-traitance n'est pas autorisée pour assurer la bonne exécution technique des travaux.

16. FACTURATION ET PAIEMENT

16.1. Fréquence: Selon l'attestation d'avancement des travaux, par des certifications mensuelles

16.2. Détails de la facturation: Bureau Tragsa Mauritanie
KraaNes srani B N° : 03 dans Complexe Cote Zemzem
Nouadhibou. MAURITANIE

17. RÉSILIATION DU CONTRAT

17.1. Motif de résiliation du contrat paragraphe (i): Des obligations en matière de prévention des risques professionnels et de protection des données ne sont pas demandées.

18. CESSION DU CONTRAT

18.1 Autorisation de cession de contrat: La cession du contrat est autorisée dans les conditions stipulées dans les documents d'appel d'offres.

19. MODIFICATIONS DU CONTRAT

19.1. Modifications prévues: Aucun changement n'est prévu.